



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-0-0-0-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 23.04.2010

Edito

SALAIRES, EMPLOI, RETRAITE : 1^{er} MAI REVENDICATIF.

Rarement cette journée de lutte aura été déterminante pour l'avenir de notre société dite « moderne ».

Faut-il encore supporter plus longtemps les attaques incessantes du Medef et du gouvernement qui, par leurs efforts conjugués, font payer LEUR crise à des millions de salariés et de ménages dans ce pays.

Le manque de pouvoir d'achat orchestré depuis maintenant plusieurs années génère des situations de plus en plus catastrophiques pour des milliers de personnes qu'elles soient salariées, retraitées, privées d'emploi, jeunes ou plus anciens.

Une augmentation générale des salaires est le socle de la relance économique. 1 % du PIB sur les salaires, c'est 1,5 milliards d'€uros de consommation en plus et qui dit consommation dit emploi.

11 points de PIB sont passés du travail (salaires) au capital (actionnaires) depuis 25 ans, représentant 190 milliards d'€uros en moins dans l'économie et donc l'emploi.

Dans notre département les demandeurs d'emplois progressent de 20,3 % sur un an pour atteindre –toutes catégories confondues- 18.239 personnes. Ce sont autant de salaires qui manquent à l'économie du département et au financement solidaire des retraites et de la protection sociale en général.

L'allongement de la durée de cotisation ajouté au recul de l'âge de départ en retraite serait la solution au financement ? Faux, lorsqu'on sait que 70 % des recettes du régime général proviennent des cotisations salariales, salariés et employeurs plus communément appelé salaire socialisé ou différé.

Pour rappel : 30 milliards d'exonérations patronales en 2009 pour un impact sur l'emploi quasi insignifiant. Que l'Etat et le patronat prennent leurs responsabilités face aux salariés devant toutes leurs contradictions.

C'est pour ces raisons et bien d'autres que la journée d'action du 1^{er} Mai doit porter, chers(es) Camarades, haut et fort, en venant nombreux, nos revendications pour une transformation sociale de la société.

A situation exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle !

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

Sommaire :

Edito :

P 2-3 : Tract 1^{er} Mai

P 4 : Débats publics RETRAITES

P 5 – 6 : Hommage à J. Pierre Planson

P 7 : Chronique juridique

P 8 : Formation syndicale

Finances et Souscription UD – LSR 18.



AGENDA

DEBATS PUBLICS

sur l'AVENIR et la DEFENSE
de nos RETRAITES

29 AVRIL à VIERZON

Salle Madeleine Sologne à **18 h**

4 MAI à BOURGES à 18 h

Salle Marcel Bascouard – Rte de Guerry
Précédé d'une Journée d'Etude de 8 h 30 à 16 h 30

20 MAI à ST-FLORENT

Salle Roger Salengro à **17 h 30**



UD-CGT 18

TOUS ENSEMBLE LE 1^{ER} MAI 2010

**POUR UN AUTRE PARTAGE DES PROFITS
ET UN FINANCEMENT DURABLE DES REGIMES DE RETRAITE,
IL FAUT UNE AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES !**

RASSEMBLEMENTS à

BOURGES	10 h 30 Place Séraucourt
VIERZON	10 h 30 Place de la Résistance
ST FLORENT	10 h 30 Place de la République
ST AMAND	10 h 30 Place Jean Girault
LA GUERCHE	10 h 30 Place du Général de Gaulle

Les prévisionnistes nous annoncent un ralentissement de la progression du pouvoir d'achat cette année, sous l'effet notamment d'une relance de l'inflation. Elle s'établirait à 0,3 % en moyenne au cours du premier semestre 2010, contre 1,2% au second semestre 2009.

Le prix du gaz a augmenté de 9% au 1er avril, soit une ponction d'un milliard d'euros dans la poche des ménages en 2010.

Une nouvelle liste de 170 médicaments faisant l'objet d'un déremboursement pour un montant de 236 millions d'euros à la charge des usagers. La dernière note de conjoncture de l'Insee fait état d'un fléchissement de la consommation des ménages et, par ricochet, de la croissance. Les prévisions de progression du PIB pour les deux premiers trimestres de l'année ont été revues à la baisse : elles s'établiraient respectivement à 0,2% et 0,3%.

En 25 ans, la part des salaires dans le PIB a baissé de 11 %. Alors que les salaires et les cotisations représentaient 78 % de la richesse nationale au début des années 1980, ils ont baissé jusqu'à n'atteindre plus que 67 % en 2008.

Cependant, tout le monde ne vit pas la crise de la même manière. D'un côté, l'ONPES (l'observatoire national sur la pauvreté et l'exclusion sociale) annonce qu'un demi-million de personnes supplémentaires pourraient avoir basculé en dessous du seuil de pauvreté entre 2007 et 2010.

D'un autre côté, une enquête de l'Insee révèle que les plus hauts revenus en France, ceux des cadres dirigeants des entreprises, ont littéralement explosé au cours des dix dernières années. Le nombre de personnes redevables de l'impôt sur la fortune a lui aussi fortement augmenté.

C'est dans ce contexte que se développe la polémique autour du bouclier fiscal. Alors que l'augmentation du nombre de taxes nouvelles (une vingtaine depuis trois ans) a ponctionné le pouvoir d'achat de la plupart des Français, les bénéficiaires du bouclier fiscal ont été épargnés. Les 100 premiers bénéficiaires du bouclier ont même reçu, en moyenne, un chèque de 1,81 million d'€uros du Trésor Public.

Malgré la crise, les grandes entreprises ont distribué 83 milliards d'euros de dividendes, pourquoi ne pourrait-on pas en parler ?

Malgré la crise, le niveau des profits des entreprises du CAC 40 a frisé la barre des 50 milliards d'€uros en 2009. C'est certes un peu moins que l'année d'avant, mais le niveau des dividendes versés aux actionnaires reste le même. Autrement dit, 70 % des profits réalisés vont dans la poche des actionnaires ! on comprend que le Medef ne soit pas pressé d'engager des négociations sur la répartition des richesses créées à l'entreprise.

Alors que la crise sociale et économique continue d'avoir des conséquences désastreuses sur le monde du travail et les ménages, le patronat, le gouvernement et sa majorité parlementaire continuent de faire payer la crise aux plus modestes :

Or, la sortie de crise passe nécessairement par la revalorisation du travail et non par la dégradation de sa qualité. C'est pourquoi le salaire doit être la juste rémunération de la force de travail garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chaque salarié dans les conditions d'aujourd'hui, en dehors de tout autre élément de rémunération.

Garantir le pouvoir d'achat des salariés, privés d'emploi et retraités est une étape incontournable pour que le salaire réponde réellement aux besoins et à leur évolution.

11 points de chute sur un PIB de 1.800 milliards, ce sont, en 2008, quelque 200 milliards d'euros qui vont au capital.

Or, la crise est le nouvel argument phare pour bloquer les salaires, dans le privé et le public.

Depuis plus de vingt ans, les politiques salariales ont porté un coup sérieux au niveau des salaires.

Les ouvriers et employés tout comme les cadres, ingénieurs, techniciens et agents de maîtrise sont touchés.

La part des salaires dans la valeur ajoutée est inférieure de 3 points aux années 1950-1960. En terme de revenu actuel, cela représente une perte de 60 milliards d'€uros par an rien que par rapport aux années 1950 et 1960. C'est plus de deux fois le plan de relance du gouvernement qui est de 26 milliards d'€uros sur deux ans.

30 milliards d'euros d'exonération de cotisations qui ne servent pas à l'emploi.

Dans le même temps, les prix ne cessent d'augmenter, et certains postes de dépenses, comme le logement

l'énergie, l'alimentation et la santé, connaissent des hausses particulièrement importantes. Le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de se dégrader !

Lors des négociations annuelles obligatoires, les propositions des employeurs sont une véritable provocation !

Pendant ce temps, les milieux financiers continuent d'engranger d'énormes profits (exemple : Total ce sont 8 milliards d'euros de bénéfices, Sanofi Aventis 7,8 milliards...). La question du partage des profits est plus que jamais une exigence.

La protection sociale est financée par les cotisations ; c'est le salaire socialisé qui appartient aux salariés.

Pour les salariés, c'est précarité, flexibilité, bas salaires, difficultés sociales, fins de mois difficiles ...

Pour le patronat, c'est la volonté de passer d'une répartition des richesses à une logique de répartition des risques.

Face à cette situation, le sentiment d'injustice grandit parmi les salariés, de nombreuses revendications salariales sont portées collectivement. Cela provoque de nombreux conflits dans différents secteurs comme le commerce, l'industrie ou les services publics car la réponse apportée n'est pas sérieuse.

Face à une individualisation des salaires, une volonté de rémunérer le travail par des systèmes fragiles telle la participation aux bénéfices, une dégradation des conditions de travail, la seule solution reste la mobilisation collective de tous les salariés des différents secteurs d'activité afin d'obtenir l'ouverture de réelles négociations dans toutes les branches professionnelles, les grands groupes, les services publics, les entreprises.

POUR TOUTES CES RAISONS. la CGT revendique :

- ☞ Une revalorisation du Smic à 1 600 euros,**
- ☞ Une augmentation générale des pensions, des revenus de remplacement et des minima sociaux.**
- ☞ Une pension de retraite au minimum au SMIC.**

TOUTES et TOUS aux RASSEMBLEMENTS qui se dérouleront à

BOURGES	10 h 30 Place Séraucourt
VIERZON	10 h 30 Place de la Résistance
ST FLORENT	10 h 30 Place de la République
ST AMAND	10 h 30 Place Jean Girault
LA GUERCHE	10 h 30 Place du Général de Gaulle



Pour l'AVENIR et la DEFENSE de nos RETRAITES

La réforme des Retraites est lancée depuis le 12 Avril. Le gouvernement et le Medef n'ont comme solutions que l'abaissement du niveau des pensions et le report au-delà de 60 ans de l'âge de départ en retraite.

La CGT a d'autres propositions :

- > Augmentation des salaires,
- > Plein emploi pour tous,
- > Fin de toutes exonérations des cotisations patronales,
- > Taxation des revenus financiers,
etc...

Nous, militants(es) de la CGT devons être armés sur ce dossier afin de faire barrage à cette régression sociale.

**Des DEBATS PUBLICS
sont organisés par l'Union Départementale et les Unions Locales :**

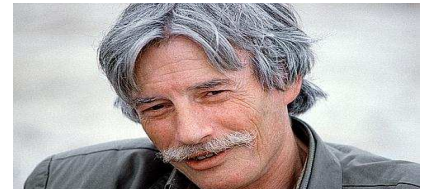
A VIERZON

le JEUDI 29 AVRIL à 18 heures

Salle Madeleine Sologne

Animé par Eric FERRERES de la CGT

Débat suivi d'un hommage à Jean FERRAT
« Vincent Fauchoux chante Ferrat »



A BOURGES

le MARDI 4 MAI à 18 heures

Salle Marcel Bascoulard – Rte de Guerry

A ST-FLORENT sur CHER

le JEUDI 20 MAI à 17 h 30

Salle Roger Salengro

**Nous sommes toutes et tous concernés(ées) ...
Venez nombreuses et nombreux.**

Hommage au Secrétaire Général sortant de notre UD : Jean-Pierre PLANSON, lors du Congrès de l'UD des 11 & 12 Mars 2010.

Texte de JC VATAN ancien secrétaire général adapté et prononcé par Guy QUENET Pdt élu à la Commission des candidatures du Congrès

Jean-Pierre Planson, vient au monde le 20 Mars 1953, le jour du Printemps, dans la ferme familiale en "banlieue" d'Argent sur Sauldre.

De la communale, nous ne savons pas grand-chose, mais nous retrouvons Jean Pierre au lycée en classe de baccalauréat et c'est à Vierzon !

Chacun connaît Vierzon, dite « République autonome », ville rebelle de longue date et qui périodiquement, connaît des éruptions qui entretiennent sa réputation. En ce début des années 70, les grandes grèves des années 50 animées par Maurice Renaudat et Roger Parent ne sont pas si loin ! Et mai 68 est encore tout frais dans les mémoires. La perspective d'une union de la gauche anime aussi les débats, toutes les couches de la société sont concernées et les Chrétiens sont eux aussi dans une période d'évolution marquée entre autre par la scission de la CFTC avec création de la CFDT et l'expérience des prêtres ouvriers. Pierre Chamousset, prêtre ouvrier à la Case sera d'ailleurs responsable à l'éducation de l'Union Locale CGT de Vierzon pendant de nombreuses années.

Quel a été le poids de cette situation et de son séjour à Vierzon dans son engagement, il le dira sans doute lorsqu'il écrira ses mémoires ? Toujours est-il que c'est un jeune militant de la JOC, (la Jeunesse Ouvrière Chrétienne) qui embauche à l'été 1972 à l'usine des "Moteurs Drouard" à Aubigny sur Nère.

Du point de vue idéologique, Argent et Aubigny n'ont rien à voir avec Vierzon, l'industrialisation du nord du département est beaucoup plus tardive et l'opinion plus "soumise" que dans la vallée du Cher.

Pourtant, l'usine Drouard connaît une certaine effervescence, au début du mois de Juin ! Une journée d'action "contre la vie chère et pour le SMIC à 1000 Francs (150 €)" a vidé l'usine et Jean-Claude VATAN, le délégué syndical, se retrouve avec une manifestation de 500 personnes sur les bras dans les rues d'Aubigny. Depuis ces événements, des débrayages massifs se poursuivent pour les salaires qui sont très bas. Et c'est au coup de sifflet que les ouvriers débraient ! Alors dans une telle ambiance, ce qui devait arriver arriva, Jean Pierre prend sa première carte à la CGT.

Jean-Pierre commence à "faire son trou" dans l'entreprise, il diffuse le journal de la JOC, les tracts de la CGT et discute avec les ouvriers. Mais dans les entreprises, vous le savez comme moi, l'effervescence revendicative ne dure jamais bien longtemps. À la rentrée, le train-train se réinstalle et la direction reprend du poil de la bête.

C'est dans ces conditions que Jean-Pierre va être licencié. Prétextant une erreur au magasin où il travaille, la direction veut liquider Jean-Pierre. Malgré plusieurs démarches du syndicat auprès de la direction, celle-ci restera inflexible et la CGT ne sera pas en mesure d'organiser les débrayages qui seuls auraient pu la contraindre à revenir sur sa décision.

Licencié chez Drouard, Jean-Pierre embauche chez Râteau à Aubigny mais, il ne reste pas longtemps et trouve un travail d'employé chez Paragon à Argent sur Sauldre et fait ses débuts

de militant au syndicat. Il a 20 ans cette année là et il adhère au PCF au cours d'un pot organisé... par le patron !

Le 11 septembre 1973, la junte chilienne organise un coup d'état contre le régime démocratiquement élu au Chili et dirigé par le président socialiste Allende. Ce coup d'état qui fera de Pinochet l'un des dictateurs les plus sanguinaires de la planète, crée une grande émotion dans le pays. À Aubigny, les jeunes de la JOC ont une idée originale pour sensibiliser la population. Ils disposent une grande banderole avec le texte suivant : « Allende, ils t'ont tué, mais, le peuple te vengera. » !

Le plus fort, c'est que cette banderole est placardée à la sortie de la messe du dimanche. L'impact de cette initiative dépasse largement l'effet escompté, chacun comprendra bien que la bourgeoisie d'Aubigny et son curé, sortant de la messe en ont le souffle coupé. L'affaire fait grand bruit et il s'est même dit que la JOC pourrait bien être expulsée de ses locaux. Puis, l'affaire se tasse !

Quelques temps plus tard, la ville d'Aubigny se couvre de belles affiches à l'occasion d'une initiative nationale de la JOC. Rien de très anormal, mais, à Aubigny si ! Les six gendarmes s'arrachent le képi, après la banderole, les affiches, cela fait beaucoup. Il se murmure qu'une enquête va s'ouvrir. Cette situation amène la CGT, la JOC, le Parti Communiste à adopter un communiqué commun sur la liberté d'expression qui contribuera sans doute à calmer le jeu.

Pendant ce temps, la CGT commence à s'organiser sur la localité d'Aubigny ! Un embryon d'union locale se constitue. Jean-Pierre participe aux réunions et aux distributions de tracts. L'union locale CGT commence à s'étoffer. Mais en 1975, avant les vacances, Jean-Pierre annonce qu'il va quitter l'usine Paragon pour devenir permanent de la J. O. C. Les événements d'Aubigny ont sans doute attiré l'attention des dirigeants nationaux de son organisation et le voilà "aspiré". Dans le même temps, l'union départementale CGT demande à Jean-Claude VATAN de quitter Drouard pour devenir permanent au comité d'établissement de Michelin.

Jean-Pierre devient Vice président national de la JOC., chargé des relations extérieures et c'est à ce titre que nous le retrouvons en 1979, à Grenoble, au 40^{ème} congrès de la CGT auquel il assiste comme représentant de la JOC.

Ayant atteint la limite des deux mandats de deux ans à la JOC, il éprouve le besoin de revenir dans le département du Cher. Il en fait part à Maurice Renaudat qui vient d'apprendre que Jean-Louis Naudet, un jeune militant des établissements militaires (de l'EFAB) doit, lui, quitter le département du Cher pour devenir permanent à la fédération des Travailleurs de l'État, ce, alors que Maurice avait en vue ce militant pour s'occuper de la jeunesse. L'affaire n'était pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Sans entrer dans des détails inutiles, quelques temps plus tard, EDF qui a besoin d'un releveur de compteurs s'adresse à Bis ! Et vous avez tous compris un grand jeune homme se présente un beau matin à EDF pour relever des compteurs. Il est envoyé par l'agence d'intérim Bis, il s'agit de Jean-Pierre.

Certes, la promotion n'est pas spectaculaire, mais enfin, il est dans le Cher, il a un boulot avec l'espoir qu'un jour il soit embauché à EDF. Simple remarque, en 1979, la précarité existe déjà.

Évidemment, relever des compteurs ce n'est pas très passionnant, alors le soir, il s'occupe des jeunes de la CGT à l'UD. D'ailleurs, cela fait partie du contrat, et à la CGT, les promotions sont souvent nettement plus rapides que dans les entreprises. Jean-Pierre est élu à la commission exécutive de l'UD et au bureau comme responsable à la jeunesse.

Si sa situation reste précaire à EDF, Jean-Pierre s'installe néanmoins dans la vie, un premier mariage, puis, grâce aux démarches du syndicat, c'est l'embauche à EDF comme employé. Jean-Pierre milite donc à CGT/ EDF et en 1984, il devient secrétaire à l'organisation de l'union départementale remplaçant ainsi Jean-Claude VATAN devenant secrétaire général au départ de notre ami Maurice Renaudat. À ce moment-là, Jean-Pierre devient permanent, détaché, au syndicat EDF et comme convenu, partage son temps entre son syndicat et l'union départementale.

C'est alors qu'une jeune infirmière de Beaugard vient se glisser dans la vie de Jean-Pierre. Blandine va désormais partager la vie de Jean-Pierre, deux enfants viendront égayer la famille, Odile qui prépare une agrégation d'allemand à l'école normale supérieure et Clément qui lui, se prépare au concours d'entrée des écoles d'ingénieurs.

Jean Pierre est un passionné de lecture et pour la Résistance en particulier celle du Cher. A contrario, ses engagements que certains pourraient trouver surprenants ou contradictoires lui valent une interview et une évocation dans un livre de Roland PASSEVANT en 1980 tiré chez Bussières : « Les Communistes au Quotidien » dans le Chap. 31 au titre évocateur, « Jean Pierre, Jésus, Karl et les autres » !!!

C'est aussi un sportif. Hier c'était le jogging, la course de fond voire le semi marathon, aujourd'hui, c'est la natation et l'ULM pour lequel il est actuellement en apprentissage pour le brevet de pilote ! Tout cela ne l'empêche pas d'être un amateur de musique et de musique classique.

Au cours de toutes ces années qui le mèneront à la responsabilité de secrétaire général de l'UD en 2002, Jean-Pierre va sillonner le département du Cher où il va suivre de nombreuses entreprises qui tentent de résister désespérément à la fermeture.

C'est ainsi qu'on retrouve Jean-Pierre en compagnie de Jacques Blondeau en 1995 à la Case aux côtés des ouvriers qui occupent l'entreprise le jour de l'intervention des forces dites de l'ordre pour évacuer l'entreprise.

C'est Jean-Pierre qui interpellera Lionel Jospin en 1997 chez Fulmen occupée à propos du rétablissement de l'autorisation de licenciement abrogée par Chirac en 1986.

C'est aussi Jean-Pierre qui suivra le conflit White Hall le Nigen ex Océdar à Saint-Florent et ses multiples péripéties, notamment, celle de la montée des salariés de cette entreprise au siège de le Nigen à Chilly Mazarin. C'est le jour où le siège de le Nigen a eu droit à un shampoing aux œufs avant que les grévistes ne remontent dans le car pour aller au ministère de l'industrie où ils ont été reçus sans rendez-vous.

Ces trois mandats n'ont pas été pour Jean Pierre, un long fleuve tranquille pas plus au demeurant que les mandats de ses prédécesseurs, à ceci près que dans cette dernière décennie :

- Les salariés subissent progressivement la précarisation qui perdure, avec tout ce que cela comporte au niveau humain, au niveau des relations sociales !

- Le département connaît une désindustrialisation sans précédent, affectant le secteur de l'armement, de la porcelaine, de l'imprimerie, de la fonderie, de la mécanique, etc... et toute la sous-traitance qui va avec, mais aussi les services publics qui tournent autour, frappant Vierzon de façon dramatique.

- Des usines qui disparaissent, des services publics mis à mal : ce sont des salariés qui tombent dans la mal-vie avec des drames humains terribles que le syndicalisme a à traiter.

- Ce sont des syndicats qui disparaissent, qui sont amputés de leurs militants! Autant de difficultés pour nos structures qui se retrouvent privées de l'apport de ces camarades pour notre vie syndicale de nos UL à l'UD !

C'est à cette situation à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés sans que pour autant l'activité syndicale en soit réduite, bien, au contraire ! Par contre nos moyens d'action eux, sont de plus en plus en peau de chagrin. Dans les unions locales, à l'UD, les équipes sont réduites et ne peuvent plus assurer leur mandat correctement comme c'était le cas pour la moitié du bureau de l'UD restant ainsi que pour la C.E. Et là, on touche le fonds de la remise en cause des droits syndicaux non seulement pour militer à l'entreprise mais sur le plan de l'interpro ! Et de ce point de vue, on peut faire confiance au MEDEF et à Sarko. Dans ces conditions, nos dirigeants peuvent se sentir parfois très seuls avec toute la pression que cela comporte sur les individus et aussi sur la famille alors, quand on se fait des cheveux, beaucoup de cheveux, il arrive qu'on les ait un peu près du bonnet.

Depuis bientôt 40 ans Jean-Pierre a consacré l'essentiel de sa vie au combat pour les droits des salariés pour la démocratie la liberté pour une société plus juste et plus humaine. Cet engagement, il l'a conduit avec passion, avec détermination ! Jean-Pierre c'est un fonceur comme en témoigne les combats qu'il a menés avec les Fonderies de Saint Satur, Bussières, ou encore tout dernièrement avec l'IMEB. Il a également poursuivi la réfection des locaux de l'UD et la modernisation de l'outil informatique.

Le départ de Jean-Pierre signe un tournant dans la direction de l'UD. En effet, c'est une nouvelle génération qui va prendre les rênes de la CGT dans le Cher. La génération de l'après 68 s'efface ! C'est une nouvelle génération qui s'installe au volant de la CGT avec son vécu, sa manière de voir les choses mais aussi ses valeurs de justice sociale, de liberté, d'émancipation de ceux qui produisent les richesses de ce pays... ces mêmes valeurs qui animent les militants de la CGT depuis 1895

Si Jean Pierre quitte l'exécutif départemental, il ne part pas pour autant encore en retraite. Il va mettre son expérience de la vie syndicale au service de notre Comité Régional dont il était déjà membre de droit. Jean-Pierre va être promu au secrétariat régional où il aura pour mission de s'occuper des questions industrielles, tâche dont il se fera l'interprète au CESR dans lequel il siègera pour y représenter la CGT. Dans ce nouveau cadre là, nous continuerons à travailler avec lui...

Jean Pierre, bon vent et à bientôt au cœur de nos luttes en particulier pour la réindustrialisation de notre région, de notre département !

Au nom de la CGT, merci Jean Pierre ! Et bien fraternellement à toi...

-0-0-0-0-0-0-0-0-

DROIT DE RETRAIT

Exercice « de fait »

Par un arrêt récent, la chambre sociale confirme la démarche dynamique de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. En effet, acteur de la prévention des risques professionnels, le salarié bénéficie d'un droit de retrait. L'article L 4131-1 du Code du Travail l'autorise à se retirer de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

L'originalité de cette affaire consiste à ce que le salarié refusait d'effectuer un transport du fait des risques encourus pour sa vie ou sa santé, sans connaître la procédure du droit de retrait qu'il n'avait pas évoquée en tant que telle, même s'il l'avait effectivement mise en œuvre. Les juges ont estimé que « *le dépassement manifeste du temps de travail la veille conférait à sa manifestation de volonté, non les caractères d'une insubordination, mais d'un droit de retrait, même non exprimé comme tel* ». Ils ont analysé le refus du salarié d'effectuer un nouveau transport de marchandises, après une amplitude de travail de 21,5 heures la veille, comme l'exercice, de fait, de son droit de retrait. Il en résulte que le comportement du salarié n'était pas fautif.

Cour de cassation, chambre sociale – 2 mars 2010 – n° 08-45086 – Société Olano.

EXPERTISE DU CHSCT

Le projet peut concerner une minorité de salariés

L'article 1 4614-12 du Code du Travail prévoit que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) peut désigner un expert non seulement en présence d'un risque grave, constaté dans l'établissement, mais aussi en cas de « *projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail* ».

Dans une affaire récente, le CHSCT avait décidé de recourir à une mesure d'expertise afin d'apprécier l'impact d'un projet de réorganisation du service commercial sur la santé des salariés. Le fait que le projet ne concerne que très peu de salariés était l'un des arguments défendus par l'employeur pour contester cette expertise. Cet argument est insuffisant pour la Cour de cassation, car, pour être considéré comme important, un projet ne nécessite pas de porter sur la totalité du personnel ni même devoir concerner un nombre significatif de salariés. Un projet important s'entend d'un changement significatif des conditions de travail des salariés, indépendamment du nombre de salariés concernés. Le nombre de salariés concernés ne détermine donc pas, à lui seul, l'importance du projet, même si, pour autant, le projet en cause n'était pas de nature à modifier sensiblement les conditions de santé et de sécurité des salariés ou leurs conditions de travail.

Cour de cassation – chambre sociale – 10 février 2010 – n° 08-15086 – Sté Nextiraone France.

LE BILLET DE JURIDIX

A MORT L'ARBITRE ! NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LA PRUD'HOMIE.

Le patronat français a une obsession : éliminer les risques de condamnation que lui font courir les violations du droit du travail.

La dernière trouvaille figure dans le rapport Barthélémy-Cette remis au Ministre du Travail.

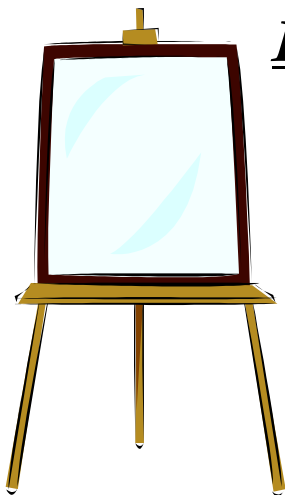
Il y est recommandé de substituer aux conseils de prud'hommes des modes alternatifs de traitement des litiges : développement de la médiation judiciaire et surtout création d'un tribunal arbitral dont la décision s'imposerait au salarié sans possibilité de recours au juge, mais à une commission supérieure d'arbitrage.

Composée d'un représentant des salariés et d'un représentant des employeurs, le tout sous la présidence d'un expert, son domaine d'intervention relèverait de la branche professionnelle qui définirait notamment les litiges concernés.

Encore une fois, c'est un morcellement des droits qui en serait la conséquence puisque chaque branche voire chaque tribunal arbitral, pourrait déterminer son propre champ d'intervention.

S'il n'est pas certain qu'un tel projet soit compatible avec le droit à un recours juridictionnel effectif exigé par la convention européenne des droits de l'homme, il participe d'une manière générale des attaques actuelles contre la prud'homie. « A mort l'arbitre ! » serait-on tenté de dire dès lors qu'il s'agit de priver les salariés de la possibilité de recourir si nécessaire à un juge disponible et efficace, garantie fondamentale de respect du droit et des libertés.

Laurent Millet



FORMATION SYNDICALE

RAPPEL des STAGES

ECO-CE

du 31 Mai au 4 Juin à Bourges

Déposez vos congés éducation UN MOIS avant le début du stage et retournez votre inscription à l'UD dans le même délai. Merci

Le stage de Niveau 2 - 2^{ème} partie
Initialement prévu du 17 au 29 Mai à Bourges
a été annulé faute d'inscrits et de dirigeant.
Celui-ci sera reporté au cours de second semestre 2010.

APPEL à VERSEMENT des COTISATIONS

L'UD-CGT du Cher est inquiète.

A la date du 31 Mars, les reversements des cotisations des syndicats via CoGÉTise accuse un retard d'environ 20 % (2451 réglées en 2010 contre 2936 en 2009 à la même date).

Nous demandons à tous les syndicats qui ne l'auraient pas encore fait, d'effectuer un premier versement le plus tôt possible.

Nous vous rappelons que nous avons les salaires et charges à régler chaque mois et que les Unions Locales sont également en difficulté financière.

Attention, certains syndicats n'ont encore rien réglé ou pas clôturé pour l'année 2009 !! Il est très urgent de le faire !

D'autre part, l'Union Départementale a décidé de reconduire sa SOUSCRIPTION POUR L'ANNEE 2010. Dès cette semaine les carnets seront adressés dans tous les syndicats. Vous aurez jusqu'au 4 Octobre pour proposer ces billets.

Merci de votre compréhension.

Voyage avec LSR 18

.... Il reste quelques places.

Du 18 au 25 Septembre 2010, LSR organise un séjour dans l'Aveyron à Brusque (voir détails dans programme adressé aux syndiqués retraités en 2009).

Vous pouvez également contacter :

> Robert Fournier (Secrétaire) : 02.34.34.45.32

> Michel Chollet (Trésorier) : 02.48.57.42.64

Rappel des tarifs pour 8 jours/7nuits – Excursions comprises : 580,00 euros (Egalement possible).
